

## Département de la Haute-Vienne

### ❖ Commune de DOMPS

#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 6
votants	: 6
Pour	: 6
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, vingt février deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du treize février deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents** : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

**Membres absents n'ayant pas donné pouvoir** : Mme BELLET Béatrice, Mr BREUX Sylvain, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 13 février 2024

**Secrétaire de séance** : Mr CHARIAL Nicolas

#### Délibération 2024/20 du 20 février 2024

#### Abattage d'arbres au lieu-dit Las Perieras et proposition de rachat du bois

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande en date du 7 février 2024 de Mme PAUTOUT Sandrine concernant des arbres situés à la croisée des chemins du Château, des Vergnasses et de Rigolas, à proximité du hangar agricole qu'elle fait actuellement construire. Elle indique que ces arbres entravent la construction du bâtiment et demande s'il est possible de les faire abattre.

Madame le Maire précise que pour des raisons de sécurité, il est préférable de faire appel à une entreprise spécialisée pour l'abattage de ces arbres.

Madame le Maire informe qu'une proposition pour l'abattage et le rachat du bois a été sollicitée auprès de l'entreprise LC Bois. Une proposition a été établie à hauteur de 850 € net pour la commune.

#### **A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- D'approuver la proposition d'abattage et de rachat du bois par LC bois.
- D'autoriser la commune à percevoir les produits associés à cette prestation soit 850 € net.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 20 février 2024

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20240220-D2024-0020-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2024  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

